



Renouvellement de titre de séjour conjoint de français

Par **Pasca**, le **02/07/2015** à **10:09**

Bonjour, rn rn Je ne sais pas si je suis dans la bonne catégorie pour poster ma question, alors je m'en excuse à l'avance. rn rn Voici ma situation. rn rn Je suis épouse de français, nous sommes mariés depuis 2011, je suis arrivée en France en 2013 par le biais d'un visa visite privée et familiale. rn J'en suis au renouvellement du titre de séjour, j'ai rendez-vous à la préfecture la semaine prochaine, 7 Juillet plus exactement pour le renouvellement. rn rn Ma situation financière ne me permet pas de m'acquitter des timbres pour le titre de séjour. Mon mari est sans emploi depuis un bon bout de temps et moi j'ai juste eu un CDD qui n'a pas duré longtemps. rn J'ai épuisé toutes les solutions et la date approche, aucun travail en vue, pas de petit boulot en vue. rn rn Je me doute bien que la préfecture n'accepte pas de délivrer un titre de séjour si on ne s'acquitte pas des timbres. rn Quel est mon sort, que puis-je faire? rn rn Merci à l'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **02/07/2015** à **16:57**

Bonsoir, rn Vous pouvez demander une aide auprès du CCAS de votre commune. S'adresser à la mairie pour connaître les modalités de l'action sociale.

Par **Pasca**, le **16/07/2015** à **14:51**

Bonjour, rn rn Merci Moisse pour la réponse. rn Je viens faire un retour. rn Je suis bien allée à la

préfecture à la date indiquée, pour le moment le montant des timbres ne m'a pas été communiqué, j'attends que la carte soit faite. Provisoirement ils m'ont délivré un titre de circulation valable jusqu'en octobre, en attendant que le titre de séjour soit confectionné. rnMerci.

Par **moisse**, le **16/07/2015** à **15:30**

Ici pour le cout du timbre: rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15922.xhtml>